

Assemblée Nationale Québec
Place aux citoyens
Direction des travaux parlementaire
Édifrice Pamphile Le May
1035 rue des Parlementaires
3^e étage Québec (Québec)
G1A 1A3

SEC.COM.23JAN'20 13:55

CI – 022M
C.P. – P.L. 39
Nouveau mode
de scrutin

Objet : Suggestions, mode de scrutin


Projet de loi 39

Le 15 septembre 2019 j'ai laissé, au bureau et à l'attention de M. Éric Caire député de ma circonscription et Ministre délégué à la transformation numérique gouvernementale, un document de suggestions sur le mode de scrutin, projet de loi 39.

En réponse, j'ai été informé de pouvoir envoyer mes commentaires directement à la commission qui étudie le projet de loi #39 (sur le mode de scrutin).

Dans le document joint à la présente, on retrouve des commentaires et suggestions pouvant apporter un regard nouveau sur le processus du mode de scrutin et comporter les avantages suivant :

- Système électorale permettant à chaque électeur de voter pour le candidat qui semble correspondre à ses valeurs et qui va pouvoir soumettre des suggestions positives à l'Assemblée Nationale sans règles de parti;
- Participation plus efficace des députés lors des débats;
- Économies de plusieurs millions de dollars dans le processus électorale;
- Élimination de favoritisme;
- Assainissement du processus électoral;
- Diminution du nombre de circonscription;
- Meilleur contrôle des dépenses;
- Meilleur contrôle de l'intégrité des candidats et des conflits d'intérêt possibles;
- Contrôle de l'utilisation des montants accordés à l'aide d'une carte débit selon le maximum accordé et les conditions établies;

Merci pour votre attention,

Guy LaRue

Citoyen du Québec

Dans un journal, on pouvait lire ce qui suit :

Appelés à choisir leur nouveau gouvernement en 2018, moins de 70 % des électeurs québécois se sont rendus aux urnes pour effectuer leur devoir de citoyen. Il s'agit d'un des taux de participation les plus bas depuis près de 90 ans.

Au moment où ces lignes étaient écrites, le taux de participation oscillait autour de 68 %, selon les chiffres du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

À l'exception de 2008, où seulement 57,43 % des électeurs avaient exercé leur droit de vote, il faut remonter à l'élection provinciale de 1927 pour tomber sous la barre des 70 % de taux participation (56,38 %).

Selon un professeur de sciences politiques à l'Université de Sherbrooke, ce faible taux de participation s'explique plutôt par un « décrochage citoyen par rapport aux partis politiques ». « C'est la preuve que les partis ont à réfléchir sur la façon de faire de la politique, ils vont devoir se réinventer ».

| Les Canadiens ont beau s'intéresser à la politique, ils ne croient plus les promesses électorales des politiciens, montre un sondage réalisé par la firme Forum Research.

Effectivement, depuis plusieurs élections, on constate qu'il y a désintéressement de nombreux électeurs sur le fait que peu importe le parti au pouvoir, les intentions annoncées lors des campagnes électorales ne se réalisent pas ou peu.

Le système électoral, tel que l'on connaît depuis plus de 100 ans, est à problème et ne rencontre pas les attentes des contribuables, de ceux qui votent et ce notamment dans la gestion de l'argent des citoyens et la prise de décisions par quelques personnes dont le premier ministre, les ministres et certains gestionnaires.

Ce qu'on constate avant les élections!

Financement des partis politiques

Avant la campagne électorale, les partis politiques font des collectes de fonds auprès des gens d'affaires et de contribuables pour obtenir des dons (déductible d'impôt) et leurs votes afin de se payer plus de visibilité avec de la publicité de toute sorte en plus de se donner une réserve financière.

Plusieurs donateurs et bénévoles pour un parti s'attendent à un retour en contrat, emploi et autres avantages, ce qui favorise la corruption et l'octroi de faveurs.

Puis dans des journaux, comme au moment de la commission Charbonneau, on a pu y lire ceci :

20 hommes d'affaires auraient chacun payé 10 000 \$ comptant pour participer au cocktail de financement du parti ///.

Plus de 600,000 \$ amassé au cours de deux événements
En 2005 quelques 400,000 \$ a été amassé lors d'une soirée.

En avril 2014 l'homme d'affaires ////////// avait amassé quelque 428,000 \$ en une journée pour le compte du parti ///.

Quatre-vingt-un ingénieurs des firmes ////////// ont accepté de payer chacun à leur ordre professionnel une amende de 1000 \$ minimum pour avoir servi de prête-noms dans le cadre de financement politique illégal.

Deux collecteurs de fonds de l'ex-maire ///// avouent avoir versé des pots-de-vin non seulement à ////, mais aussi dans de nombreuses villes de la couronne nord de Montréal.

On a toujours les mêmes comportements pour lesquels les chefs des partis ont chacun un thème qui ne veut rien dire et proposent leurs intentions de réalisation.

Il y a déni du bilan du parti au pouvoir et de son programme. Les chefs de parti essaient de se valoriser en prétendant faire mieux pour les finances publiques, la santé, l'éducation et autres aspects touchant la population. Il y a aussi toutes sortes d'allégations qui nuisent à la réputation de candidats. Les débats des chefs de partis en sont un exemple.

On voit ceux-ci faire une tournée dans des entreprises, des garderies, des résidences de personnes âgées et des organismes pour vanter leurs réalisations et faire part de leurs intentions. Il y a serrage de mains sans trop porter attention aux gens et font de beaux discours. Certains énoncés ont pour but de semer la crainte sur les intentions des autres partis pour que les citoyens votent pour eux.

On voit des candidats organiser des repas hot-dog, de spaghetti et autres activités.

Ils avancent des chiffres de toutes sortes qui sont souvent rectifiés ou démentis par des professionnels et journalistes spécialisés.

Des candidats dont la grande majorité ne sont pas connus, se présentent pour chacun de leurs partis et répètent les grandes lignes du programme de leur partis.

Il y a pollution des routes d'affiches électorales dont plusieurs structures sont vandalisées et restent en place des mois et même des années après les élections.

Plus il y a de partis politique plus le vote est divisé.

C'est ce que l'on a aussi observé au cours de la campagne électorale fédérale.

Comment des électeurs font leurs choix ?

- Par habitude de voter toujours pour le même parti;
- Pour suivre le choix d'un parent, d'un ami ou d'une connaissance;
- Pour le candidat ou la candidate ayant la plus belle apparence;
- Pour choisir le moins pire des chefs ou des candidats selon leurs considérations;
- Par peur d'un parti qui prône l'indépendance ou une nouvelle manière de faire;
- Pour faire changement;
- Par stratégie;
- Par peur de perdre quelque chose ou pour obtenir quelque chose;
- Désabusé du système, ne vote pas;

Ce qu'on constate après les élections!

- Le chef élu comme premier ministre et son parti réalise quelques énoncés de son programme et souvent en profite, en début de mandat, pour effectuer des coupures de toutes sortes qui affectent les citoyens et qui garnissent les revenus du gouvernement. Aussi des projets de Loi qui n'ont pas toujours l'aval de la majorité de la population sont adoptés en début de mandat.
- Les députés du parti au pouvoir suivent la ligne de parti et font peu états de dissension;
- C'est le premier ministre et quelques personnes qui prennent les décisions et qui font adopter leur point de vue avec la majorité des élus du parti au pouvoir;
- Les élus à l'opposition critiquent le parti au pouvoir sans apporter de suggestions valables;
- Des lobbyistes font des représentations pour obtenir des modifications à des lois, des règlements et des changements de zonage aux municipales

pour favoriser l'octroi de contrats ou d'avantages à des entreprises et à des particuliers;

-Des éléments du programme ne se réalisent pas;

-Des dirigeants de l'administration de l'état sont remplacés;

Comment le système pourrait être amélioré?

Restreindre le nombre de comtés électoraux, principalement dans les villes. Un député pourrait représenter un plus grand nombre de citoyens;

Abolition des partis politique, donc aucun financement de parti, aucune règle de parti et seulement des députés indépendants;

Élection aux quatre ans à mois fixe et ne pouvant être devancé. La campagne électorale durera un maximum de deux mois précédant la date de l'élection. Aucune publicité ou discours politique avant cette période de deux mois.

Les candidats intéressés au poste de premier ministre et ceux intéressés au poste de député dans une circonscription feraient parvenir, au bureau du directeur des élections, le formulaire de candidature complété et transmis huit mois avant la date de l'élection. Les formulaires seront disponibles sur internet et dans des endroits déterminés. Aucun montant d'argent ne sera requis pour se présenter.

Des critères d'admissibilités pourraient être établis et un nombre restreint de candidats seraient retenus. Un tirage au sort pourrait être fait s'il y a plus de candidats que le nombre maximal retenu au bulletin de vote. Les candidats retenus devront être intègres et s'impliquer pour le mieux-être des citoyens. Ce n'est pas la fonction ou le titre d'une personne qui en fait nécessairement un bon candidat potentiel.

Le directeur des élections aurait, avec son comité, à établir la liste des candidats intéressés au poste de premier ministre et de même pour les candidats au poste de député par circonscription. Le protecteur des citoyens et le vérificateur général feraient partie du comité de sélection.

Le bulletin de vote pourrait comporter un maximum de cinq noms au poste de premier ministre et quatre noms au poste de député par circonscription. Les candidats ne devraient avoir aucun antécédant judiciaire ni avoir fait l'objet d'allégation de corruption, de favoritisme, de conflit d'intérêt potentiel, de lobbyiste et autre.

Le bulletin de vote pourra comporter une ou des questions référendaires sur de grands enjeux tels que la légalisation de la marijuana, le maintien du sénat du gouverneur général et des lieutenants gouverneurs, sur les grands projets et autres sujets. Il pourrait y avoir une question référendaire qui concerne une région sur les bulletins de vote de cette région et sans conséquence sur les autres régions. Comme

par exemple, des projets particuliers, des fusions et une réforme de la carte électorale du secteur.

Le directeur de l'élection mettrait à la disposition des candidats retenus des locaux et les fournitures requises dans chacune des circonscriptions, dans un bâtiment qui appartient à l'état, qui est géré par des fonds publics ou qui a fait l'objet d'une subvention de l'état. Aucun coût pour le candidat, aucune contribution privée permise.

Le bureau du directeur des élections prendrait en charge toutes les dépenses de l'élection selon les critères établis et sur présentation de reçus.

Durant les deux mois précédant la journée d'élection et à chaque semaine de cette période, les candidats pourront bénéficier de lieux pour rencontrer les citoyens, pour faire part du bien-fondé de leur candidature et répondre aux questions du public. Les citoyens pourront avoir des discussions avec les candidats présents.

Les bâtiments désignés pour les bureaux des candidats et les rencontres avec les citoyens seraient sans frais de location pour le gouvernement pour l'utilisation de salles ou d'amphithéâtres, tel que dans une école, une université, une salle dans une bibliothèque, un endroit subventionné par l'état tel que dans une salle de spectacle ou un centre de congrès. Le stationnement devrait être gratuit pour les rencontres. Le bureau du directeur des élections assurerait le paiement des employés requis pour le bon fonctionnement de la campagne électorale.

Les électeurs auraient à choisir un candidat au poste de premier ministre puis un député pour leur circonscription.

Le candidat élu comme premier ministre choisira les membres de son conseil des ministres (maximum de 20 ministres) parmi les élus. Le président de l'assemblée serait désigné par un vote de l'ensemble des élus.

Chaque ministre pourrait s'adjoindre quelques députés pour des vérifications dans leur ministères et suggestions d'amélioration.

Le bureau du directeur des élections, le protecteur des citoyens, l'office de protection du consommateur, les vérificateurs au gouvernement et ceux dont la fonction a une incidence sur le contrôle des dépenses publiques, des subventions, des salaires et autres revenus accordés pourraient être regroupés dans le même bâtiment, indépendant du politique et pro citoyen.

Les députés élus auraient un bureau de compté dans un bâtiment public qui appartient à l'état.

Le protecteur des citoyens et le représentant québécois de la Fédération canadienne des consommateurs seraient présents aux débats des élus au parlement et auraient le droit d'intervention et de vote confidentiel.

Cette association m'apparaît active dans la protection et le mieux-être des citoyens.

Tous les élus, le protecteur des citoyens et le représentant de la Fédération canadienne des consommateurs voteront de façon confidentielle par la pression d'un bouton pour ou contre sur leur bureau. Le vote à main levée ou par le levé de la personne peut avoir une influence sur certains élus ;

Au cours des débats, pourront être présent un ou quelques fonctionnaires pouvant apporter des informations pertinentes aux sujets discutés.

Les interventions devraient être présentées de manière positive et avec suggestion pour améliorer le système. Les critiques pourraient faire place à de meilleurs alternatives.

L'information complète des sujets traités serait remise à chaque participant pour une discussion éclairée et ce plusieurs jours avant les rencontres.

Il serait opportun d'informer les participants que certaines informations ne peuvent être divulguées pour éviter une spéculation ou un avantage particulier.

Tout élu qui ne complète pas la durée du mandat pourrait être remplacé par le deuxième candidat à l'élection qui a obtenu le plus grand nombre de vote et ainsi de suite. Il faut arrêter de dépenser de l'argent pour des élections partielles et faire déplacer les citoyens;

Les personnes qui choisissent la fonction d'élu seraient rémunérés selon le salaire prévu et les conditions de travail établies sans autre avantages, bonis et primes de toute sorte à l'exemple de la majorité des travailleurs. La participation au régime de pension devrait être le même pourcentage que les employés payés par l'état. (50-50) Le remboursement de dépenses reconnues par le gouvernement serait selon les critères établis, sur remise de pièces justificatives tel que factures et autre documents exigés.

L'utilisation d'une carte débit avec le montant maximale accordé, émise par le service des finances du gouvernement, est à favoriser pour un meilleur contrôle des montants accordés que ce soit pour : le remboursement de dépenses, pour des subventions, des travaux, montants accordés à chaque bénéficiaire de l'aide sociale, budget des ministères, etc.

Un élu ou un salarié payé par les revenus publics qui quitte sa fonction pour la retraite ou pour un autre emploi qui lui a été offert et qu'il occuperait ne recevrait aucune prime à l'exemple de l'ensemble des fonctionnaires.

Il en est de même si la personne a des revenus et avoir de plus de 250,000\$. Il faut éviter de remettre à une personne, qui a des moyens financiers au-dessus de la moyenne des salariés, un montant pour trouver un autre emploi.

L' élu qui quitte pour chercher un nouvel emploi pourrait recevoir une indemnité maximale, pour un an seulement, de \$ 60,000 pour lui permettre de trouver un autre emploi.

Ce montant représente un montant annuel que plusieurs travailleurs n'ont pas.

Ce montant serait un incitatif à la recherche d'un emploi plutôt que de lui verser un salaire pour rester chez soi.

Ce \$60,000 maximum serait remis sous la forme de quatre versements égaux dans l'année à partir de la cessation d'emploi de l' élu jusqu'à la date du début d'un nouvel emploi.

Ainsi, par exemple, un élu qui quitterait sa fonction à la fin du mois de décembre et qui obtiendrait un nouvel emploi au mois de mars, recevrait le quart du \$60,000. Évidemment que toute somme reçue serait imposable comme pour tout autre travailleur.

Ces nouvelles façons de faire devraient être les même pour les tous les élus, que ce soit aux municipales, aux provinciales et au fédérale.

Les lois et procédures du système électoral actuel ont été créés par des politiciens et peuvent être changées par des politiciens. Il s'agit de vouloir adopter de nouvelles façons de faire en faveurs des citoyens qui votent pour avoir une bonne gestion, moins d'impôts et de taxes.

Les politiciens qui vont permettre ce nouveau mode de scrutin vont s'inscrire dans l'histoire pour le mieux-être des citoyens.

Merci pour votre attention!

Un citoyen du Québec



Guy LaRue

madomi@videotron.ca